



Collège LaSalle
Montréal

Montréal, le 17 août 2021

M. Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice
Ministre responsable de la Langue française
Ministre responsable de la Laïcité et de la Réforme parlementaire
Ministre responsable de la région de la Montérégie
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

**Objet: PL 96: Sans un ajustement raisonnable, la pérennité d'une institution est menacée
alors que des impacts n'ont manifestement pas été considérés**

M. le ministre,

Je vous écris aujourd'hui à propos du projet de loi 96 concernant la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, que vous avez déposé au printemps.

Le projet de loi dans sa forme actuelle menace l'existence du plus important collège privé subventionné du Québec et sa contribution à notre société. Un ajustement raisonnable permettrait toutefois d'éviter de fâcheuses conséquences.

D'emblée, je souhaite vous dire que notre établissement appuie vos démarches de renforcer la loi protégeant la langue française au Québec. Nous sommes d'avis que le projet répond à des enjeux qui touchent l'ensemble de la population du Québec et nous reconnaissons qu'il faut s'y attaquer.

Une institution qui a une réalité qui lui est propre

Cela étant dit, sachez que depuis 1959, le Collège LaSalle se distingue des autres institutions en regroupant deux institutions sous un même toit, soit avant même la création des CEGEP :

- Son secteur collégial francophone accueillant plus d'étudiants que le Collège André-Grasset ou que le secteur collégial de Jean-de-Brébeuf;
- Son secteur collégial anglophone encore plus imposant que Marianopolis;

Nous réalisons, à la lecture du projet de loi, que cette réalité n'a pas été saisie lors de son élaboration et que l'analyse d'impact appropriée n'a pas pu encore avoir lieu et c'est pourquoi je vous interpelle aujourd'hui. Sans un ajustement raisonnable qui ne modifiera pas l'esprit du projet de loi, faire abstraction de la réalité du Collège LaSalle aurait des conséquences, qui, nous en sommes convaincus, sont non souhaitées et qui peuvent toujours être évitées :

Survie de l'établissement

Nous évaluons les pertes potentielles à plus de 10 millions de dollars par année dès l'entrée en vigueur du projet de loi. Le Collège, n'ayant pas les moyens d'absorber un tel assaut financier, devrait conclure un plan de sauvetage avec le Gouvernement du Québec.



Collège LaSalle
Montréal

Offre de programmes et main d'œuvre qualifiée

Plusieurs programmes du Collège LaSalle sont spécialisés et nichés et ne sont pas offerts dans les CEGEP ou autres collèges privés. Leur disparition serait dévastatrice pour des secteurs d'activités qui souffrent déjà grandement de la pénurie de main d'œuvre – notamment l'hôtellerie et le tourisme ou l'ITHQ ne suffit pas à la demande, en jeux vidéo qui est pourtant une priorité et en mode.

Rayonnement du Québec à l'international et dans la francophonie

Le Collège est le cœur d'un réseau de 23 campus aux 4 coins du monde. Implanté au Maroc et en Tunisie depuis plus de 30 ans, nous jouons un rôle de premier plan non seulement pour le rayonnement du Québec en Afrique francophone mais également pour l'attraction et la rétention d'étudiants et de talents sans demander de ressources financières supplémentaires au gouvernement.

Un ajustement raisonnable

Considérant une réalité propre à notre institution et les conséquences non souhaitées, nous vous proposons respectueusement que les collèges privés subventionnés doivent simplement être exemptés des limites proposées par la loi. Comme une exception est déjà prévue pour les collèges privés non-subventionnés, il suffirait de retirer les deux mots « non subventionnés » du projet de loi afin d'exempter l'ensemble des établissements privés d'éviter les conséquences non souhaitées.

Ne voyez pas cette demande d'exemption comme un désengagement de notre part envers la protection de la langue française ou la francophonie – bien au contraire ! Nous sommes animés de la même flamme et demeurer un joueur clé et fort nous permettra de contribuer encore davantage à la cause. Nous partageons l'objectif du gouvernement du Québec.

Je vous réitère que sans une telle exemption, les conséquences financières seraient tellement importantes pour le Collège LaSalle et l'écosystème qu'il soutient que nous devrions entamer rapidement des discussions sur un plan de sauvetage financier se chiffrant à plusieurs dizaines de millions de dollars. Connaissant une croissance saine de notre clientèle et de nos revenus autofinancés depuis plus de 60 ans ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous désirons ardemment poursuivre notre mission.

Nous sommes disposés à discuter avec vous ou des membres de votre équipe dans les plus brefs délais afin que nous puissions discuter de cette situation qui menace la pérennité de notre institution.

Je vous prie d'agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Claude Marchand
Directeur général
Collège LaSalle

c.c. Danielle McCann, ministre de l'Enseignement supérieur

